

## SECTEUR D'INFORMATION SUR LES SOLS Tuileries réunies du Bas-Rhin à RIEDELTZ

### Description du site

Date de dernière mise à jour des informations : 17/09/2020

Nom : Tuileries réunies du Bas-Rhin

Adresse : 48RUE DE LA GARE

Commune principale : RIEDELTZ (67400)

Communes secondaires : Non renseigné

Activités : Non renseignée

Description : Le site est une ancienne tuilerie sur laquelle étaient également implantées des installations de stockage de liquides inflammables.  
Ce site a déjà fait l'objet d'un premier aménagement d'un lot de logement.  
Dans le cadre du projet relatif à l'aménagement en zone habitable d'une deuxième portion du site, des investigations relatives à la caractérisation de la pollution des sols sont en cours.

Préfecture du Bas-Rhin

Vu pour être annexé à  
l'arrêté préfectoral de ce jour

Strasbourg, le

Pour la Préfecture et par délégation  
le Secrétaire Général  
*Mathieu DUNAMEL*



### Conclusions de l'administration sur l'état des sols

Date de dernière mise à jour des informations : 30/07/2021

Terrain répertorié en Secteur d'Informations sur les Sols (SIS)

Identifiant : SSP00128970101

Ancien identifiant SIS : Non renseigné

Description<sup>1</sup> : Un rapport provisoire du 23/08/2019 relatif à la prise en compte de pollution dans le cadre d'un projet de construction du lotissement « les tuileries 2 » – RIEDELTZ (67) a été établi par le bureau d'études DEKRA INDUSTRIAL SAS.  
Des investigations de terrain ont été menées sur le milieu sol en avril 2019 et juillet 2019. La présence d'une pollution diffuse en HCT, HAP et BTEX essentiellement présente dans les remblais de surface pour trois zones identifiées via des investigations complémentaires autour des sondages S1, S7, et S8. Les remblais étaient plus particulièrement visibles en surface au niveau de ces zones d'investigations par rapport au reste du site. Les parcelles concernées correspondent aux lots 1, 2, 9, 10 et 11. Aucun constat organoleptique particulier n'a été constaté lors des investigations de terrain. Les analyses menées sur les horizons profonds en excluant les remblais montrent l'absence d'impact et de migration des polluants sur

les horizons inférieurs.

Selon ce rapport, les zones de pollution diffuse en HCT, BTEX et HAP identifiées ne présentent pas de risques de mobilisation hors site en l'état actuel. A ce stade, le confinement des terres polluées dans des merlons paysagers est envisagé.

Les mesures de gestions prévues par l'aménageur dans le cadre du réaménagement du site en résidentiel sont :

- L'excavation et l'évacuation sur site des sols de surface sur à minima 0,70 m (à affiner selon les travaux de suivi pour atteindre au mieux le terrain naturel) pour les trois zones de remblais impactés soit une surface totale de l'ordre de 2500 m<sup>2</sup> et un volume de 1750 m<sup>3</sup>.
- La réalisation d'analyses en flancs et fond de fouille pour vérifier le niveau de pollution résiduelle.
- Le réemploi des déblais prioritairement en remblais sous voiries pour les lots 1,2,9, 10 et 11 et la mise en place de merlons paysagers et anti-bruit sur la parcelle d'étude non constructible (parcelle 1941 zone 1AU) en périphérie du projet résidentiel. Le bon fonctionnement du dispositif et la préservation du milieu naturel seront à assurer par la mise en place d'une couverture étanche sur les remblais et d'un dispositif de gestion des eaux pluviales. Une végétalisation des merlons est prévue avec des essences locales.
- Pour l'ensemble des lots du projet, la mise en œuvre systématique d'un recouvrement de terres saines d'épaisseur minimale 30 cm au droit des futurs espaces verts et jardins. Les superficies non bâties seront recouvertes de remblais sains en surface ou seront minéralisées (asphalte ou autre type de revêtement).

Documents associés<sup>2</sup> : Non renseigné

## Synthèse de l'action de l'administration

Date de dernière mise à jour des informations : 02/10/2020

Description<sup>3</sup> : Un rapport provisoire du 23/08/2019 relatif à la prise en compte de pollution dans le cadre d'un projet de construction du lotissement « les tuileries 2 » – RIEDELTZ (67) a été établi par le bureau d'études DEKRA.  
Il révèle la présence d'une pollution diffuse en HTC , HAP, BTEX au niveau de 3 zones de remblais de surface. Un anomalie ponctuelle et modérée en cadmium et cuivre a également été trouvée.

Selon ce rapport, les zones de pollution diffuse en HCT, BTEX et HAP identifiées ne présentent pas de risques de mobilisation hors site en l'état actuel.  
A ce stade, le confinement des terres polluées dans des merlons paysagers est envisagé.

Polluant(s) identifié(s) ou suspecté Non renseigné

Documents associés : Non renseigné

## Géolocalisation

Parcelles concernées par le SIS :

Commune	Feuille	Section	Numéro	Code dép.
Riedseltz	3	0B	1951	67

Plans cartographiques :



Coordonnées du centroïde : Long. :7.964, Lat. :48.99

Superficie estimée : 115020 m<sup>2</sup>

- 1 - Pour les sites renseignés avant 2020, les informations sont généralement issues de la base de données relative aux secteurs d'information sur les sols (SIS) dont l'information était assurée par le géoportail des risques du Ministère chargé de l'environnement ([www.georisques.gouv.fr](http://www.georisques.gouv.fr))
- 2 - Les documents associés seront téléchargeables sur GÉorisques lors de la publication de la fiche
- 3 - Les informations contenues dans les bases de données BASOL et SIS peuvent être similaires pour les sites créés avant 2020. Ainsi les descriptifs des conclusions de l'administration et de l'action de l'administration peuvent être identiques.

Handwritten text, possibly a signature or initials, located in the upper left quadrant of the page.